PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE PRESIDENCY OF THE REPUBLI

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FET REGLEMENTAIRE

SERVICE

AFFAIRS CARD INDE

SERVICE DU FICHIER LEG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Α

- MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;
- MESDAMES ET MESSIEURS
 - LES MINISTRES D'ETAT ;
 - LES MINISTRES ;
 - LES MINISTRES DELEGUES ;
 - LES SECRETAIRES D'ETAT ;
 - LES GOUVERNEURS DE REGIONS.

La présente circulaire fixe les orientations générales de la politique budgétaire, ainsi que les dispositions pratiques pour l'élaboration du budget de l'État au titre de l'exercice 2021.

Le processus d'élaboration du budget de l'Etat pour l'exercice 2021 s'inscrit, d'une part, dans la poursuite de la mise en œuvre du plan de riposte de la Pandémie de la COVID-19, pour atténuer ses effets socioéconomiques et faciliter le relèvement post-crise sanitaire et, d'autre part, dans la mise en œuvre des premières réformes de la politique de développement économique, social et culturel de la Nation, sous-tendue par la Stratégie Nationale de Développement qui opérationnalise la seconde phase de la Vision de développement 2035.

Le processus d'élaboration du budget de l'Etat devra, de manière générale, porter sur : (i) le renforcement de la prospective socioéconomique en vue d'améliorer les capacités du pays à faire face aux chocs exogènes ; (ii) le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation. Il devra amorcer l'implémentation de la nouvelle stratégie nationale de développement et consolider les acquis du Programme Economique et Financier (PEF) conclu avec le Fonds